

LETTRE D'INFORMATION REFERENTE HANDICAP



**Le Handicap : grande cause
du département de la Seine-Maritime pour 2024**

Numéro : 18
Février 2024

Par la voix de son Président, Bertrand Bellanger, le Département de la Seine-Maritime affirme que pour aller vers une société qui soit réellement sans exclusion, les domaines de l'inclusion, de l'éducation, de la scolarisation, de la professionnalisation, de l'accessibilité, de la citoyenneté, du vieillissement et des droits universels doivent être l'affaire de toutes et tous pour ne laisser aucune situation de côté.

Une Grande Cause, c'est l'occasion de faire plus et mieux avec l'ensemble des partenaires pour valoriser les actions du Département en faveur des personnes en situation de handicap et accompagner les mesures de facilitation et de simplification en faveur de l'accès aux droits universels.

Les chiffres clés :

La Maison Départementale des Personnes Handicapée (MDPH76) traite 90 000 demandes chaque année : aides financières, techniques, RQTH, carte mobilité inclusion.
117 000 personnes bénéficient d'au moins un droit auprès de la MDPH76 soit 9.37% des seinomains.
101 sites labellisés Tourisme et Handicap en Seine-Maritime au 1er janvier 2023.
220 clubs labellisés Sport et Handicap.
La Coordination Handicap Normandie regroupe 51 associations actives sur le territoire dans le champ du handicap.
91 établissements (foyers d'hébergements, accueils de jour..) accueillent 2 989 en situation de handicap.
172.5 millions d'euros inscrits au budget du Département dédiés au handicap.

Source : Le Département de Seine-Maritime.

Les grands chantiers à mener en 2024 :

Dresser un diagnostic partagé et construire une démarche d'amélioration des pratiques et des politiques publiques du département.

Consolider la MDPH, fragilisée depuis une cyber attaque en octobre 2022, en lui accordant de nouveaux moyens financiers et humains.

Répondre aux manques de places dans les établissements accueillant des enfants en situation de handicap en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

Prendre en compte la crise des vocations pour les métiers du travail social.

Promouvoir des politique transversales en travaillant avec l'ensemble des partenaires et en généralisant le service public départemental de l'autonomie. (MDAA76).

Les chantiers à poursuivre :

Le logement : le département s'est engagé à financer 29 projets d'habitat intermédiaire ou inclusif sur la période 2022-2029.

- Le sport : A travers plusieurs dispositifs, le département soutient le sport « handi » : participation au coût de la licence, aide pour financer du matériel adapté, aide aux associations, labellisation Sport et handicap des clubs (220 sont labellisés).

- La culture : l'objectif des sites départementaux est d'obtenir le label Tourisme et handicap. Les 6 sites départementaux (sites touristiques gérés par le département) sont inscrits dans une démarche pour l'obtention du label en 2028.

- En matière d'emploi, le département est engagé dans une politique d'inclusion volontariste, 8% des agents sont reconnus en qualité de travailleurs handicapés.

L'expérimentation seinomarine : La MDAA76 : En septembre 2023, la Maison Départementale de l'Autonomie et des Aidants a été installée à titre expérimental sur le territoire de Dieppe-Neufchatel en Bray. Son objectif : apporter sur un même lieu toutes les réponses aux problématiques liées à l'autonomie des personnes âgées, des personnes handicapées et des aidants. Elle compte 4 points d'entrée, un site principal à Dieppe et 3 antennes à Forges-les-Eaux, Neufchatel-en-Bray et Blangy-sur-Bresle.

Si l'expérience est positive, le dispositif sera déployé sur l'ensemble du territoire national en 2025.

Actualités juridiques :

France Travail remplace désormais Pôle emploi . La loi pour le plein emploi a été promulguée le 18 décembre 2023. Elle définit les contours de France Travail, nouvel opérateur du service public de l'emploi depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les missions de ce service public sont élargies et le gouvernement promet un accompagnement renforcé pour les demandeurs d'emploi et des services plus adaptés aux besoins des personnes sans emploi et des entreprises qui recrutent sur l'ensemble du territoire.

L'accès à l'emploi des travailleurs handicapés dans le cadre de France Travail :

Tant sur les droits que sur l'accompagnement de l'ensemble des travailleurs et demandeurs d'emploi en situation de handicap, le texte de loi prévoit des évolutions pour faciliter l'accès à l'emploi.

- Une priorité accordée au milieu ordinaire et au milieu ordinaire accompagné. L'orientation en établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT) fera l'objet d'une préconisation préalable par France Travail avant d'être prononcée par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

- Une évolution du droit du travail au sein des ESAT, pour le rendre conforme à celui des salariés ordinaires tout en préservant un système de protection spécifique.

- L'alignement des droits pour les titulaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et pour les titulaires de pensions d'invalidité ou de rentes d'incapacité, sans nécessité d'enclencher des démarches auprès des MDPH.

- Une pérennisation des entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) et des contrats à durée déterminée « Tremplin » (CDDT).

- La mise en place d'un « sac à dos numérique » permettant un historique et une portabilité de l'ensemble des aménagements mis en place pour les travailleurs handicapés au cours de leur vie professionnelle.

A voir :

La prochaine rencontre des Papotins avec pour invité François Cluzet sera diffusée le 10 février 2024 sur France 2 à 20 heures 30.

Le Festival International du Film sur les Handicaps se déroulera à Lyon du 9 au 13 février 2024. Pour en savoir plus : <https://handirect.fr/festival-international-film-handicap>.